



**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution
Première session**

Nairobi, 6 octobre 2022, et Bangkok, 30 janvier–3 février 2023

Rapport de la deuxième partie de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science- politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution

Introduction

1. Le 2 mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans sa résolution 5/8, a décidé qu'il fallait créer un groupe d'experts sur l'interface science-politiques à l'appui des mesures relatives aux produits chimiques et aux déchets et à la prévention de la pollution. Elle a également décidé de convoquer, sous réserve de la disponibilité des ressources, un groupe de travail spécial à composition non limitée qui débiterait ses travaux en 2022, dans l'objectif de les achever d'ici à la fin de 2024.
2. La première session du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution s'est déroulée en deux parties. La première partie s'est tenue sous un format hybride le jeudi 6 octobre 2022, au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi, et la deuxième s'est déroulée intégralement en présentiel du 30 janvier au 3 février 2023, au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok.

I. Ouverture de la session

3. La session a été ouverte à 10 h 40 par M. Ulf Björnholm, Secrétaire adjoint des organes directeurs et des parties prenantes (Bureau des affaires de gouvernance du PNUE).
4. M. Björnholm a transmis aux participants les excuses de la Vice-Présidente du groupe de travail spécial à composition non limitée, Mme Saqlain Syedah (Pakistan), qui avait assuré la présidence par intérim lors de la première partie de la première session mais n'était pas en mesure d'assister à la présente réunion en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Sur recommandation du Bureau lors de sa réunion du 29 janvier 2023, la Vice-Présidente du groupe de travail spécial à composition non limitée, Mme Valentina Sierra (Uruguay), avait été invitée à assurer la présidence par intérim lors de la deuxième partie de la première session, dans l'attente de l'élection du (de la) Président(e).

5. Exprimant sa gratitude pour la confiance qui lui avait été accordée, Mme Sierra a dit qu'après avoir fait des observations d'ordre général exprimant leurs avis et leur façon d'envisager la structure éventuelle du nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques lors de la première partie de la première session, les participants allaient maintenant devoir s'atteler à définir des aspects importants, tels que les activités de fond du groupe d'experts. Elle a donc exhorté les représentants à utiliser leur temps de manière productive et efficace afin que le groupe de travail puisse s'acquitter de son mandat tel qu'énoncé dans la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement, qui consistait à formuler des propositions de questions à faire examiner par le groupe d'experts sur l'interface science-politiques concernant notamment son domaine de compétence, ses principales fonctions, son règlement intérieur et ses principes de fonctionnement.

6. Des déclarations liminaires ont été prononcées par : le Directeur général du Département de la lutte anti-pollution du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, M. Pinsak Suraswadi, (via une déclaration vidéo préenregistrée), au nom du Ministre thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, M. Varawut Silpa-archa ; la Directrice de la Division Industrie et économie du PNUE, Mme Sheila Aggarwal-Khan, au nom de la Directrice exécutive du PNUE, Mme Inger Andersen ; le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), M. Tedros Adhanom Ghebreyesus (via une déclaration vidéo préenregistrée).

7. Dans sa déclaration liminaire, M. Suraswadi a souligné que la sortie de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui avait créé des problèmes sans précédents sur les plans sanitaire, économique et environnemental, offrait à la communauté internationale l'occasion de bâtir un monde plus vert et plus sain et de devenir plus résiliente face aux crises actuelles et futures. Un organe intergouvernemental chargé de l'interface science-politiques aurait pour tâche d'interagir avec divers acteurs, notamment le monde scientifique et les décideurs, afin de fournir les connaissances et les outils nécessaires pour éclairer la prise de décision sur les questions liées aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution. La reprise de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée offrait par conséquent une occasion opportune de discuter de la manière dont les données, informations et évaluations scientifiques pourraient favoriser une action plus efficace et efficiente pour réduire à leur minimum les effets indésirables de la gestion des produits chimiques et des déchets, et pour prévenir la pollution.

8. Mme Aggarwal-Khan, souhaitant la bienvenue aux représentants assistant à la session, a déclaré que les produits chimiques jouaient un rôle essentiel dans la vie quotidienne, dans des domaines tels que les transports, le textile, l'électronique, le bâtiment et la production alimentaire. Toutefois, une piètre ou médiocre gestion des produits chimiques et des déchets produits tout au long de leurs chaînes de valeur respectives durant le cycle de vie des produits chimiques provoquait une pollution croissante des sols, de l'eau et de l'air. Le groupe de travail spécial à composition non limitée pourrait faire fond sur l'expérience des organes établis dans le cadre de divers accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques et aux déchets. Étant donné que le domaine de compétence du groupe d'experts sur l'interface science-politiques pourrait s'avérer très large, il convenait de veiller à éviter les chevauchements avec les travaux de ces organes et à garantir l'apport d'une valeur ajoutée. Ses fonctions, qui pourraient inclure l'établissement de tours d'horizon prospectifs et la réalisation d'études environnementales, auraient une incidence sur le domaine de compétence. Il allait falloir décider des questions que le groupe d'experts examinerait et de ses priorités. La prise en compte des aspects politiques, économiques, sociaux et sanitaires des produits chimiques et des déchets ainsi que celle des connaissances des populations locales et autochtones renforceraient la pertinence des travaux du groupe d'experts pour les décideurs, en particulier dans des domaines tels que celui de la pollution atmosphérique, pour lequel les connaissances scientifiques étaient déjà bien établies. La transparence, l'objectivité et une étroite coopération avec l'industrie chimique et la société civile seraient déterminantes pour la réussite des travaux du groupe d'experts.

9. M. Ghebreyesus a déclaré que, chaque année, 13 millions de personnes mouraient des suites de menaces écologiques connues, notamment la pollution atmosphérique et l'exposition à des produits chimiques, et que ce nombre continuerait à augmenter en raison des changements climatiques et de la perte de biodiversité. Pour aider les pays à faire face à ces menaces, l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies avaient publié un recueil de 500 mesures visant à créer des environnements plus sains. Malheureusement, leur mise en œuvre s'était avérée lente et il importait de promouvoir les études mettant en évidence les avantages que présentaient ces mesures en termes de rapport coût-efficacité et autres aspects bénéfiques. Le groupe d'experts pourrait faire une réelle différence en adoptant une approche stratégique alimentée par d'autres processus et en cernant les possibilités d'innover, en particulier en matière de prévention. On ne saurait remédier aux problèmes posés par les produits

chimiques et les déchets que par une action commune des secteurs public et privé, des organismes internationaux et de la société civile.

II. Élection du Bureau

10. Présentant ce point, la Présidente par intérim a rappelé que les personnes suivantes avaient été élues à la vice-présidence du Bureau de la première session : M. Linroy Christian (Antigua-et-Barbuda) ; Mme Salma Qadoori Jabir (Iraq) ; M. Oumar Diaouré Cisse (Mali) ; Mme Saqlain Syedah (Pakistan) ; M. Michel Tschirren (Suisse) ; Mme Valentina Sierra (Uruguay). En outre, M. Cyrus Mageria (Kenya) avait été élu Rapporteur. La Présidente par intérim a également rappelé que, pendant la période intersessions, Mme Qadoori Jabir (Iraq) avait démissionné et avait été remplacée par M. Jinhui Li (Chine), qui avait été élu par approbation tacite, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

11. Rappelant également que le groupe de travail spécial à composition non limitée avait décidé de reporter l'élection de sa présidence à la reprise de la première session, la Présidente par intérim a proposé que le groupe procède à l'élection du (de la) Président(e).

12. Un représentant a demandé que l'élection soit reportée à un stade ultérieur de la session en cours ou, à défaut, qu'elle ait lieu à bulletin secret.

13. Un autre représentant a fait remarquer que des décisions importantes avaient été prises au cours de la première partie de la première session, notamment sur le règlement intérieur et l'élection du Bureau, alors que la réunion avait été tenue sous un format hybride, et que certains États Membres qui y avaient assisté en ligne n'avaient pas pu participer pleinement. Il a également demandé des éclaircissements sur la procédure d'approbation tacite suivie pendant la période intersessions, notant que son gouvernement, y compris le correspondant national pour le processus de création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques et son suppléant, n'avaient reçu aucune communication à cet égard.

14. Le juriste du PNUE, répondant au commentaire concernant les décisions prises pendant la première partie de la première session, a expliqué que les réunions hybrides étaient un phénomène relativement nouveau aux Nations Unies, qui était apparu dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement ayant été initialement convoquée sous un format hybride et ayant été considérée comme une réunion intergouvernementale légalement constituée de l'Assemblée, le secrétariat estimait que les réunions intergouvernementales convoquées sous un format hybride étaient par conséquent légalement constituées. La première partie de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée s'était déroulée sous un format hybride, comme indiqué dans le rapport de la réunion (UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/3), et elle avait été considérée comme validée.

15. Pour répondre à la question sur la procédure d'approbation tacite, le représentant du PNUE a indiqué que l'élection du membre remplaçant s'était déroulée conformément à l'article 19 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement, qui s'appliquait mutatis mutandis aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée. Ainsi, une lettre datée du 19 décembre 2022 avait été envoyée à tous les États Membres, les informant que le secrétariat avait reçu une note verbale du Haut-Commissariat du Pakistan indiquant que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, dont le Pakistan assurait alors la présidence, avait désigné M. Jinhui Li (Chine) pour remplacer Mme Salma Qadoori Jabir (Iraq). Aucune objection à cette nomination n'ayant été reçue à la date limite du 18 janvier 2023, M. Li était considéré comme dûment élu.

16. La Présidente par intérim a invité les participants à élire au scrutin secret un(e) candidat(e) des États d'Europe occidentale et autres États à la présidence du groupe de travail spécial à composition non limitée, conformément aux articles 56 et 57 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement.

17. À l'invitation de la Présidente par intérim, les représentants de l'Arabie saoudite, du Brésil et du Malawi ont assuré la fonction de scrutateurs.

18. Il a été procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins de vote :	111
Nombre de bulletins valides :	109
Nombre d'abstentions :	21
Nombre de membres ayant voté :	88
Majorité requise :	45
Nombre de votes obtenus :	
Mme Gudi Alkemade (Pays-Bas)	88

19. Ayant obtenu la majorité requise, Mme Alkemade a été élue Présidente du groupe de travail spécial à composition non limitée.

20. La Présidente a fait une brève déclaration et a invité la Présidente par intérim à finaliser l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

21. La Présidente par intérim a rappelé que deux sièges pour les États d'Europe orientale restaient vacants au sein du Bureau et que quatre États Membres parmi ces États avaient présenté des candidatures individuelles, dont aucune n'avait été approuvée par les États d'Europe orientale à ce jour.

22. À la suite de nouvelles consultations au sein du groupe régional et à la demande de ce dernier, afin de permettre des consultations régionales supplémentaires, le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé de reporter l'élection des membres du Bureau issus des États d'Europe orientale à sa deuxième session.

III. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

A. Adoption du règlement intérieur du groupe de travail spécial à composition non limitée

23. La Présidente a rappelé qu'au cours de la première partie de sa première session, le groupe de travail spécial à composition non limitée avait décidé d'adopter le Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement figurant dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/2.

B. Adoption de l'ordre du jour

24. La Présidente a rappelé qu'au cours de la première partie de sa première session, le groupe de travail spécial à composition non limitée avait adopté l'ordre du jour reproduit ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/(I)/1 et UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(I)/1/Add.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
 - a) Adoption du règlement intérieur du groupe de travail spécial à composition non limitée ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour ;
 - c) Questions d'organisation.
4. Déclarations générales.
5. Options concernant le calendrier et l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée.
6. Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la session.
9. Clôture de la session.

C. Organisation des travaux

25. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé d'organiser les travaux de la reprise de sa première session comme indiqué dans l'ordre du jour provisoire annoté et dans la note relative au déroulement des travaux (UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(I)/1/Add.2 et UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/3/Rev.1).

26. Il a été convenu que, dans le cas où des groupes de contact seraient créés, il n'y aurait pas, dans la mesure du possible, plus de deux réunions simultanées de ces groupes, afin de veiller à ce que les petites délégations puissent participer à tous les débats.

D. Participation

27. Les représentants des États Membres ci-après ont participé à la session : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Eswatini, Éthiopie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Iles Marshall, Iles Solomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie.

28. L'Union européenne et l'État de Palestine étaient représentés en qualité d'observateurs.

29. Les représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des secrétariats d'autres organisations intergouvernementales et des secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement ci-après ont participé à la session : Centre régional de la Convention de Bâle pour l'Asie et le Pacifique (CRCB-Chine) ; Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; Centre régional de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologie pour les pays anglophones d'Afrique (CRCB-Afrique du Sud)/Centre régional de la Convention de Stockholm pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie (CRCS-Afrique du Sud) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Secrétariat de l'ozone ; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation mondiale de la Santé ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Programme des Nations Unies pour le développement ; secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure ; Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ; Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources ; secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement ; South Asia Co-operative Environment Programme.

30. Les représentants des autres organisations internationales ci-après ont également participé à la session : Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale.

31. Les représentants des entités non gouvernementales, industrielles, universitaires et autres ci-après ont également participé à la session : All-China Environment Federation, All-Russia Research Institute for Nature Conservation, Alliance to End Plastic Waste, Al Mortaqa Foundation for Development, Asia Indigenous Peoples Pact, Association for Promoting Sustainability in Campuses and Communities, Association of Uganda Professional Women in Agriculture and Environment, BAN Toxics, Center for International Environmental Law, Centre for Community Economics and Development Consultants Society, Centre for Environment Justice, Centre for Environment Justice and Development, Centre for Public Health and Environmental Development, Caucasus Environmental NGO Network, Division of Environmental Health of the University of Cape Town, Development Wheel, EcoWaste Coalition, Endocrine Society, Environmental and Social Development Organization, European Law Students Association, GenderCC – Women for Climate Justice, Global Alliance on Health and Pollution, Greenpeace International, GRID-Arendal, Gulf Research Centre, Hazardous Waste Europe, India Youth for Society, Indian Chemical Council, Interfacing Development Interventions for Sustainability, International Council of Chemical Associations, International Institute for Sustainable Development, International Pollutants Elimination Network, International Panel on Chemical Pollution, Juventud Unida en Acción, Marine Ecosystems Protected Areas Trust Inc.,

Minderoo Foundation, Mukti Mandiri Lestari, Natural Resources Defense Council, Norwegian Research Centre, Our Sea of East Asia Network, Pesticide Action Network, Red Paz Integración y Desarrollo, Royal Society of Chemistry, Society of Environmental Toxicology and Chemistry, Thailand Environment Institute, TakingITGlobal, The Centre for Islamic Studies of Universitas Nasional, The Ocean Foundation, World Wide Fund for Nature, Zero Discharge of Hazardous Chemicals Foundation, Zero Pollution Alliance.

IV. Déclarations générales

32. Présentant ce point, la Présidente a rappelé que, lors de la première partie de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée, les États Membres et les observateurs avaient prononcé des déclarations générales relatives à la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution. Les États Membres et les observateurs qui souhaitaient formuler des observations générales supplémentaires à la reprise de la première session ont été encouragés à le faire par écrit, afin que ces déclarations puissent être publiées sur le portail de la réunion.

33. Le représentant du Nigéria, prononçant une déclaration au nom du groupe des États d'Afrique, a déclaré que sa région était favorable à la création d'un groupe d'experts doté d'un large domaine de compétence, qui s'occuperait de la question des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et de la chaîne de valeur mondiale. Les travaux du groupe devraient couvrir non seulement les produits chimiques actuellement utilisés et leurs déchets, mais aussi la pollution héritée du passé, ainsi que toute pollution future et les efforts de prévention dans ce domaine. Tout en soulignant le rôle essentiel joué par les États Membres dans la coordination des mesures relevant de leur juridiction, le représentant a également préconisé que les secteurs privé, industriel et universitaire, d'autres organismes des Nations Unies et les membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) soient mis à contribution et que les connaissances locales et le savoir-faire traditionnel soient pris en compte dans la structuration du groupe d'experts et la mise en œuvre de ses futurs programmes de travail. Il a notamment proposé la participation de trois scientifiques issus de chacun des groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Conscient que sa région ne disposait pas de capacités techniques ou financières suffisantes pour mener des recherches nationales qui pourraient être incorporées dans les évaluations mondiales, il a suggéré que le groupe d'experts sur l'interface science-politiques remédie à cette asymétrie en renforçant les capacités et fasse en sorte que les pays à revenu faible ou intermédiaire ne soient pas relégués au second plan dans les évaluations mondiales. Un soutien financier adéquat serait nécessaire pour que le groupe d'experts puisse s'acquitter de cette fonction. Le représentant a également estimé que le groupe d'experts sur l'interface science-politiques devrait être conçu de manière à répondre aux besoins des populations très vulnérables, en évitant tout chevauchement avec les efforts existants.

V. Options concernant le calendrier et l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée

34. Présentant ce point, la Présidente a attiré l'attention des participants sur le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/6, qui contenait un compte rendu actualisé du secrétariat sur les efforts de mobilisation des ressources, le budget et un plan de travail provisoire.

35. Un représentant du secrétariat a présenté le document, en remerciant les Gouvernements allemand, britannique, chinois, français, japonais, norvégien et suisse, ainsi que la Commission européenne, pour leurs contributions financières et leurs annonces de contributions. Notant que l'estimation du coût total des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée s'élevait à environ 8,25 millions de dollars, il a fait savoir que les 2,3 millions de dollars reçus à ce jour avaient suffi pour couvrir le coût du processus jusqu'à présent, y compris la reprise de la première session. Cependant, depuis la publication du document, une contribution supplémentaire de 1,5 million de dollars était attendue de la part du Gouvernement norvégien, de la Commission européenne et du Gouvernement japonais. Les contributions financières supplémentaires permettraient au groupe de travail spécial à composition non limitée de planifier ses activités pour la période intersessions précédant sa deuxième session, mais il lui fallait encore trouver des ressources pour les travaux à mener à l'issue de sa deuxième session. Malgré l'évolution positive observée dans le financement du groupe de travail spécial à composition non limitée, les besoins en effectifs du secrétariat avaient été largement couverts par des affectations à temps partiel de membres du personnel du PNUE. Cette approche n'était pas viable pour le PNUE. Il serait donc nécessaire d'appliquer le principe du

recouvrement des coûts pour les futures dotations en personnel. Néanmoins, le représentant a confirmé que deux postes d'administrateur(trice)s auxiliaires, financés par les Gouvernements chinois et français, viendraient accroître les effectifs du secrétariat, ce qui aiderait grandement aux préparatifs de la deuxième session. Il a invité les États Membres en mesure de le faire à fournir des contributions financières pour appuyer la mise en œuvre de tous les aspects de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement. Si aucun État Membre ne proposait d'accueillir la deuxième session, prévue pour le quatrième trimestre de 2023, celle-ci se tiendrait à Nairobi. Toutefois, le calendrier de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi serait extrêmement chargé à ce moment, des réunions étant organisées à Nairobi et dans d'autres lieux ; la tenue de la deuxième session pourrait donc se voir reportée au premier trimestre de 2024. Cela aurait des répercussions sur les travaux menés durant la période intersessions, ainsi que, potentiellement, sur le calendrier de la troisième session, bien que la Suisse ait confirmé qu'elle restait en mesure d'accueillir la troisième et dernière session du groupe de travail spécial à composition non limitée.

36. Notant que le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/6 donnait une vue d'ensemble des éléments budgétaires, le représentant du secrétariat a proposé de tenir une consultation informelle sur les questions budgétaires à la réunion en cours, afin que le secrétariat puisse fournir des précisions supplémentaires sur les questions abordées dans ce document et sur ce qui pourrait être inclus dans le plan de travail intersessions, compte tenu des ressources disponibles ou prévues.

37. Soulignant certains des efforts déployés actuellement pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement, le représentant du secrétariat a remercié les 500 participants au troisième webinaire sur le domaine de compétence du groupe d'experts sur l'interface science-politiques qui s'est tenu le 24 janvier 2023. Il a dit espérer que le quatrième webinaire rassemblerait encore davantage de participants. Il a également engagé vivement les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait à désigner un(e) coordonnateur(trice) national(e) pour le processus de création du groupe d'experts sur l'interface science-politiques, car seuls 113 coordonnateurs nationaux avaient été enregistrés à ce jour.

38. La Présidente a remercié le représentant du secrétariat d'avoir proposé de tenir une consultation informelle pour fournir des précisions supplémentaires sur les questions liées au budget et a suggéré que le groupe de travail spécial à composition non limitée accepte cette proposition.

39. Au cours du débat qui a suivi, deux représentantes, dont l'une s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont souligné que, compte tenu du temps limité dont disposait le groupe de travail spécial à composition non limitée pour s'acquitter de son mandat, il importait de préciser les travaux à mener durant les périodes intersessions. La nature de ces travaux dépendrait des objectifs que le groupe de travail souhaitait atteindre à chacune de ses sessions. S'agissant du calendrier de la deuxième session, il convenait non seulement de conserver l'élan, mais également de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de temps pour terminer toute activité intersessions prévue. La représentante s'exprimant au nom d'un groupe de pays a fait observer que la planification des travaux intersessions devrait également tenir compte du programme de travail du secrétariat et des ressources disponibles.

40. Une autre représentante a déclaré que l'examen des différentes questions devait suivre un enchaînement logique. La détermination des ressources nécessaires découlerait des travaux intersessions demandés, qui dépendraient des décisions prises concernant le domaine de compétence et les fonctions du futur groupe d'experts. La représentante ne voyait pas l'intérêt d'examiner la question des besoins en ressources parallèlement aux questions de fond.

41. Une représentante a souligné que le plan de travail provisoire n'abordait actuellement que certains des éléments de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement. Le groupe de travail spécial à composition non limitée devrait également avoir le loisir d'examiner les autres questions visées au paragraphe 5 et les éléments énumérés au paragraphe 6 de la résolution. Le programme de travail devrait traiter toutes les questions sur un pied d'égalité.

42. Deux représentantes ont souligné qu'il importait de préciser les décisions devant être prises par le groupe de travail spécial à composition non limitée et celles pouvant être prises par le groupe d'experts lui-même une fois créé. À cet égard, l'une d'elles a prié le secrétariat d'établir, pour examen par le groupe de travail spécial à composition non limitée à sa deuxième session, les grandes lignes d'un avant-projet de proposition visant à la création du groupe d'experts, y compris des annexes sur le règlement intérieur, les fonctions, les principes de fonctionnement et les modalités institutionnelles connexes, en tenant compte des débats tenus à la présente reprise de la première session et des communications écrites.

43. Une représentante, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a prié le secrétariat de fournir plus de précisions concernant certains éléments du projet de budget, tels que le détail des frais de voyage et du coût de l'organisation des réunions. Elle a également prié le secrétariat de présenter les éléments clefs de la stratégie de mobilisation des ressources comme point de départ de délibérations plus poussées.

44. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé d'organiser, avec le secrétariat, une consultation informelle des représentants des États Membres intéressés sur le document budgétaire (UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/6), laquelle serait animée par la Présidente.

45. Par la suite, la Présidente a rendu compte des consultations informelles qui avaient eu lieu entre le secrétariat et les parties intéressées sur le budget et les questions connexes abordées dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/6. Elle a indiqué que ces consultations avaient permis de mieux comprendre le projet de budget et les incidences qui pouvaient en découler pour le secrétariat dans le cadre de l'assistance aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée. Les consultations s'étaient tenues uniquement à des fins d'information.

46. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé de créer un groupe de contact sur l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée sur la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution. Le groupe de contact était chargé de convenir des dates, de la forme et du lieu éventuels des deuxième et troisième sessions du groupe de travail ; de recenser les principales questions à examiner lors de la deuxième et, le cas échéant, de la troisième sessions ; et de fournir des orientations claires au secrétariat sur les travaux intersessions à mener avant la deuxième session, en tenant compte des résultats des travaux du groupe de contact sur le domaine de compétence et les principales fonctions du groupe d'experts sur l'interface science-politiques, dont il est fait mention au paragraphe 73 du présent rapport, et en vue d'élaborer un projet de décision destiné à orienter le secrétariat dans l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée. Ces orientations devraient porter sur la préparation des documents en vue de la deuxième session, en tenant compte des délibérations du groupe de contact sur le domaine de compétence et les principales fonctions du groupe d'experts ; l'organisation de consultations intersessions, notamment les principaux thèmes à aborder ; l'organisation de webinaires, notamment les principaux sujets à traiter ; et les autres activités principales à mener, telles que les enquêtes et les autres activités proposées dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/6. Le groupe de contact serait coprésidé par M. Jinhui Li (Chine) et Mme Ana Berejiani (Géorgie).

47. En réponse à une demande d'éclaircissement concernant la question de savoir si le groupe de contact était également chargé d'examiner le budget présenté dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/6, le groupe de travail spécial à composition non limitée a accepté la proposition de la Présidente selon laquelle, étant donné que le processus du groupe de travail était financé à l'aide de ressources extrabudgétaires, le budget ne devrait pas être négocié en détail et selon laquelle le secrétariat serait chargé de le mettre à jour sur la base des activités futures arrêtées par le groupe de travail et présenterait un budget actualisé, y compris les dépenses effectuées à ce jour, au groupe de travail spécial à composition non limitée à sa prochaine session.

48. Par la suite, le coprésident du groupe de contact sur l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée a fait savoir que le groupe avait commencé à discuter de tous les éléments relevant de son mandat. Il avait conclu que les futures sessions du groupe de travail spécial à composition non limitée devraient se tenir en présentiel avec une retransmission en direct sur Internet dans les six langues officielles des Nations Unies, plutôt que sous un format intégralement hybride. Il avait également pris note de l'offre de la Suisse d'accueillir la troisième session du groupe de travail en juin 2024. Le groupe de contact fondait ses discussions sur des avant-projets de documents relatifs à la création du groupe d'experts, qui avaient été établis par le secrétariat.

49. Par la suite, le coprésident du groupe de contact a indiqué que le groupe avait achevé ses travaux. Il a présenté les résultats de ses délibérations, notant que, durant les débats, le groupe s'était entendu sur le fait que plusieurs questions seraient reprises, le cas échéant, dans les documents qui devaient être établis en vue de la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée, notamment celle relative aux conflits d'intérêts.

50. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a adopté les résultats du groupe de contact sur l'organisation des travaux, qui orienteraient le secrétariat dans la préparation de la prochaine réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée, qui figurent dans l'annexe III au présent rapport.

51. À la suite de consultations au sein du Bureau, la Présidente a présenté une proposition concernant l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée, figurant dans un document de séance. À l'issue de débats, le groupe de travail spécial à composition non limitée a approuvé l'ordre du jour provisoire révisé de sa deuxième session, qui figure dans l'annexe I au présent rapport.

VI. Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques

52. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a invité le représentant du secrétariat à présenter les documents UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/4, UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/5, UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/4 et UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/6. Le représentant du secrétariat a déclaré que, conformément aux orientations fournies par les États Membres lors de la première partie de la première session, le secrétariat avait concentré ses efforts sur la préparation de la documentation relative au domaine de compétence et aux principales fonctions pour la réunion en cours. Il se tenait à présent à l'écoute des États Membres quant aux travaux intersessions nécessaires pour les futures sessions et à la détermination des questions dont le groupe de travail spécial à composition non limitée se chargerait et de celles que le groupe d'experts sur l'interface science-politiques traiterait lui-même.

53. Dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/4, le secrétariat avait proposé de définir le domaine de compétence du groupe d'experts en suivant une démarche en quatre étapes : adopter une approche intégrée, élaborer un cadre conceptuel régissant ses travaux, déterminer l'opportunité d'inclure ou d'exclure expressément certains aspects et recenser les entités pertinentes que le groupe d'experts appuierait le plus directement compte tenu de son domaine de compétence. Il avait donné un aperçu de l'éventail de questions dont le groupe d'experts pourrait s'occuper et souhaitait à présent obtenir des orientations claires sur le domaine de compétence envisagé pour ce dernier.

54. Le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/5 présentait les principales fonctions du groupe d'experts telles qu'énoncées dans la résolution 5/8, à savoir entreprendre un « tour d'horizon prospectif », conduire des évaluations, gérer les connaissances et faciliter le partage de l'information, ainsi que renforcer les capacités, une fonction que des représentants avaient mise en relief comme étant souhaitable au cours de la première partie de la première session. Le groupe de travail spécial à composition non limitée était invité à convenir d'un processus pour l'élaboration d'une proposition sur les principales fonctions du groupe d'experts, à fournir des orientations sur les éventuels travaux intersessions, à examiner la vue d'ensemble du paysage actuel des interfaces science-politiques existantes (UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/4) et à réaliser un examen préliminaire des éléments clefs des arrangements institutionnels ainsi qu'à formuler des orientations à ce sujet.

55. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont remercié le secrétariat pour la documentation utile élaborée pour la réunion en cours.

56. S'agissant du domaine de compétence, un grand nombre de représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, et une observatrice, se sont déclarés en faveur d'une approche intégrée, même si le représentant qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a fait remarquer qu'il convenait que le groupe d'experts ait toujours la possibilité de se focaliser sur les trois éléments principaux, à savoir les produits chimiques, les déchets et la pollution. De nombreux représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont fait part de leur préférence pour un domaine de compétence étendu permettant de répondre avec souplesse aux futurs défis. Convenant que le domaine de compétence ne devrait pas être restreint, plusieurs représentants ont souligné qu'il était important que celui-ci soit quand même clair. Un représentant a avancé que seuls les déchets et la pollution générés par des produits chimiques devraient être pris en considération, car dans le cas contraire, le domaine de compétence du groupe d'experts serait trop vaste, tandis que d'autres représentants ont insisté sur la nécessité de s'intéresser à tous les types de pollution et de déchets. Évoquant l'annexe du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/4, une observatrice a fait valoir qu'il était préférable d'adopter « l'approche partant des incidences pour aboutir à la pollution » pour définir le domaine de compétence, et qu'il était donc décevant que le document suive une approche « partant des produits chimiques ».

57. Plusieurs représentants ont estimé que le groupe d'experts devrait plus particulièrement axer ses travaux sur les problèmes rencontrés dans les pays en développement et plusieurs autres ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités dans ces pays.

58. Beaucoup de représentants, dont l'un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont souligné qu'il faudrait que les travaux du nouveau groupe d'experts ne fassent pas double emploi avec ceux d'autres entités, mais les complètent, et qu'ils comblent les lacunes en matière d'information.

Un représentant a observé qu'il serait plus approprié d'examiner ce point dans le cadre des discussions relatives aux modalités institutionnelles plutôt qu'en tant qu'élément du domaine de compétence du groupe d'experts. Il a par ailleurs insisté sur la nécessité que le groupe d'experts soit peu coûteux et pragmatique.

59. Quelques représentants ont noté qu'il conviendrait de définir des critères d'établissement des priorités pour les travaux du groupe d'experts, une représentante ajoutant qu'il était préférable que le groupe de travail spécial à composition non limitée se concentre sur la définition de ces critères plutôt que sur la finalisation du cadre conceptuel. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de discuter du cadre conceptuel pendant la session en cours. Plusieurs représentantes ont aussi insisté sur la nécessité d'une structure de gouvernance solide et performante pour le groupe d'experts.

60. Notant que le terme anglais « scope » n'avait pas été traduit correctement dans la version française du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/4, un représentant a déclaré qu'il importait de définir les responsabilités des membres du groupe d'experts et que cette tâche pouvait être confiée à un groupe de travail intersessions.

61. Plusieurs représentants ont rappelé l'importance d'assurer une représentation géographique équitable au sein du groupe d'experts, s'agissant en particulier des États insulaires du Pacifique, des pays en développement et des pays du Sud ; un représentant a attiré l'attention sur la nécessité d'un mécanisme spécial pour garantir l'équité de la représentation géographique et la participation du plus grand nombre de pays possible, et plusieurs autres ont rappelé qu'il convenait de respecter les connaissances autochtones et locales et d'y être sensible.

62. S'agissant du projet d'objectifs généraux du groupe d'experts proposé par le secrétariat, si certains représentants étaient d'avis qu'il était approprié de se focaliser sur les chaînes de valeurs, d'autres, au contraire, ont fait valoir que cela restreindrait trop le domaine de compétence. Un observateur a fait remarquer que le projet d'objectifs généraux ne mentionnait pas expressément les « produits chimiques », et qu'une focalisation sur les chaînes de valeur supposait de s'intéresser davantage aux produits qu'aux substances chimiques présentes dans les déchets ou à la pollution, ce qui ne serait pas conforme à la résolution 5/8. Faisant ressortir le fait que, en particulier dans les pays en développement, les substances chimiques incorporées dans les produits n'étaient pas le problème le plus urgent, un représentant a déclaré qu'il serait plus approprié d'axer les objectifs sur les incidences sur la santé humaine et les écosystèmes. Un représentant a fait valoir qu'il était plus pertinent de considérer la chaîne de valeur comme un élément du cadre conceptuel plutôt qu'une composante des objectifs généraux. De nombreux représentants ont relevé qu'il serait bon que la formulation des objectifs généraux soit davantage harmonisée avec celle de la résolution 5/8. Plusieurs représentants ont fait remarquer que les objectifs devraient être axés sur la fourniture de conseils et de données probantes utiles à l'élaboration de politiques, et un représentant a insisté sur le fait que le groupe d'experts devrait servir de dispositif d'alerte rapide pour les décideurs. Plusieurs représentants ont souligné qu'il conviendrait de rendre les objectifs utiles à l'élaboration des politiques sans qu'ils soient prescriptifs. D'autres ont relevé que, compte tenu de la divergence des vues concernant les objectifs généraux, il était essentiel de discuter de ce point de manière plus approfondie avant de se pencher sur les fonctions du groupe d'experts.

63. Un observateur a encouragé les parties prenantes à apporter des contributions volontaires ou en nature aux travaux du nouveau groupe d'experts. Une représentante a remercié le secrétariat pour la participation de l'Organisation mondiale de la Santé au processus en cours.

64. S'agissant des principales fonctions du groupe d'experts, une représentante a déclaré qu'il conviendrait de concentrer les efforts sur la création d'un organe qui garantirait la qualité scientifique ; produirait en temps utile des résultats et des recommandations spécifiques et pertinents ; et tirerait sa légitimité de son équité, de sa transparence et de son indépendance, et sur une représentation géographique équilibrée des experts y siégeant. Afin de garantir l'efficacité du nouveau groupe d'experts, il était crucial que les produits des « tours d'horizon prospectifs » soient concis et livrés dans un délai raisonnable. En outre, le recensement des solutions fondées sur des données probantes pour remédier aux problèmes permettrait d'affirmer la pertinence du groupe d'experts en faisant en sorte que des mesures pratiques soient prises plus rapidement pour faire face à des enjeux naissants et systémiques. Il convenait également que le groupe d'experts fasse prévaloir la qualité scientifique, la pertinence et la légitimité de son action par la collecte de données, la gestion du savoir et la communication ; de solides protocoles de gestion des données et du savoir étaient donc indispensables pour étayer ses travaux. De plus, il convenait que le groupe d'experts respecte et intègre les systèmes de savoirs traditionnels.

65. Plusieurs représentants ont estimé qu'il conviendrait d'ajouter le renforcement des capacités aux fonctions principales du groupe d'experts, aux fins de l'efficacité de l'échange d'informations et de la consolidation des solutions recensées grâce aux « tours d'horizon prospectifs » et aux évaluations environnementales. Un représentant a souligné qu'une approche inspirée d'un dispositif de mise en relation, comme celle élaborée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), améliorerait la coopération technique et technologique, et un autre représentant a insisté sur l'importance de développer des programmes adaptés pour chaque niveau de formation.

66. Un grand nombre de représentants a pris la parole pour formuler des observations sur les principales fonctions du nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques. Beaucoup d'entre eux, dont trois s'exprimant au nom de groupes de pays, se sont dits favorables aux quatre fonctions visées au paragraphe 2 de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement, certains estimant que ces quatre fonctions étaient suffisantes. Cependant, de nombreux autres, y compris deux représentants s'exprimant au nom de groupes de pays, ont demandé que soit ajoutée une fonction de renforcement des capacités, bien qu'une représentante ait fait valoir que le renforcement des capacités devrait faire partie de la diffusion des connaissances, qui relevait des fonctions visées aux alinéas c) et d) du paragraphe 2 de la résolution, et qu'un représentant ait suggéré qu'il soit inclus dans la fonction d'évaluation. Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont également demandé l'ajout d'une fonction d'assistance financière.

67. Nombre des représentants qui sont intervenus ont saisi cette occasion pour décrire les aspects des différentes fonctions qui méritaient selon eux d'être retenus.

68. Plusieurs représentants, dont l'une s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont estimé que l'objectif principal de la fonction de tour d'horizon prospectif était de recenser les questions émergentes en matière de gestion des produits chimiques et des déchets et de prévention de la pollution, et de fournir une alerte rapide concernant les risques. Certains représentants ont suggéré que le processus de tour d'horizon prospectif soit mené par des experts ; que des délibérations plus poussées aient lieu concernant son objectif et la composition du groupe d'experts qui pourrait le mener ; que la notion de tour d'horizon prospectif soit clairement définie dans le contexte du groupe d'experts sur l'interface science-politiques, afin d'éviter toute erreur d'interprétation ; que la fonction vienne compléter et non dupliquer les activités de tour d'horizon prospectif déjà effectuées par diverses organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ; et que les résultats obtenus soient intégrés aux futurs plans de travail ou servent à définir les domaines à évaluer. Un représentant a demandé que le terme « tour d'horizon prospectif » soit remplacé par un terme plus largement compréhensible. Un autre a indiqué qu'il était essentiel de veiller à ce que le processus de tour d'horizon prospectif produise des résultats concis dans un délai raisonnable.

69. Concernant la fonction d'évaluation, plusieurs représentants ont soutenu qu'il fallait que les évaluations soient thématiques et qu'elles couvrent des questions spécifiques. Un représentant a souligné que, si les évaluations portaient sur des domaines trop larges, leur effet risquerait de se diluer. Certains représentants, dont une représentante s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont fait valoir qu'il importait que le groupe d'experts sur l'interface science-politiques : adopte, dans ses analyses, une approche transversale tenant compte de facteurs socio-économiques et politiques et des questions de genre ; s'attaque aux problèmes de pollution qui touchaient en particulier les pays en développement ; crée un groupe de travail spécialisé composé d'experts pour chaque évaluation ; s'inspire des approches et expériences des organismes pertinents, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'IPBES, et les combine. D'autres points ont été soulevés par certaines représentantes, notamment le fait qu'il n'entrait pas dans le mandat du groupe de travail spécial à composition non limitée de décider, a priori, du nombre, du type ou de la portée des évaluations. Le groupe d'experts sur l'interface science-politiques devait jouir de la liberté et de la souplesse requises pour adapter ses méthodes en fonction du sujet traité.

70. Plusieurs représentants, dont une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, et un observateur, ont souligné l'importance de la fonction énoncée à l'alinéa c) du paragraphe 2 de la résolution 5/8, à savoir fournir des informations pertinentes et actualisées, déterminer les principales lacunes dans la recherche scientifique, promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décideurs, expliquer et diffuser les constatations en ciblant différents publics et sensibiliser la population. Parmi les mesures connexes proposées par des représentants et des observateurs, on pourrait notamment citer les suivantes : formuler une stratégie de communication et mettre éventuellement en place un conseil consultatif de communication ; rechercher l'inclusivité dans la gestion des connaissances, en particulier à l'intention des pays à revenu faible ou intermédiaire et des peuples autochtones ; mettre au point une stratégie de dialogue comprenant le recensement

des principaux acteurs et des approches à l'efficacité avérée pour interagir avec eux ; encourager la création d'un mécanisme permettant de travailler avec les systèmes de savoirs autochtones ; formuler des avis sur les données probantes faisant défaut, qui, si elles étaient obtenues, permettraient d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques plus solidement étayées et aideraient les pouvoirs publics à prendre des décisions plus éclairées ; veiller à ce que les droits humains, notamment le droit à l'information, soient au cœur des échanges avec les parties prenantes.

71. S'agissant de la fonction de partage de l'information proposée, des représentants, dont l'une s'exprimait au nom d'un groupe de pays, et des observateurs ont fait valoir qu'il conviendrait de mettre en avant l'aptitude des États Membres et des parties prenantes à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à prévenir la pollution ; de prévoir de faire connaître de manière claire les risques et les incidences ; et d'aider à améliorer l'accès aux connaissances, étant donné que les publications scientifiques étaient des ressources importantes pour les gouvernements, les programmes de sciences participatives et la surveillance citoyenne, mais n'étaient pas toujours accessibles au public. Un représentant a suggéré que la fourniture d'une interface pour les parties prenantes devrait être une fonction essentielle distincte du groupe d'expert, pour faire en sorte que l'information parvienne jusqu'aux décisionnaires, crée des liens entre les chercheurs et les décisionnaires, incorpore les données disponibles au niveau national et facilite le partage de l'information et le développement et le transfert de technologies.

72. Un grand nombre de représentants qui avaient apporté leur soutien à l'ajout d'une fonction spéciale de renforcement des capacités, dont deux s'exprimant au nom de groupes de pays, et un observateur ont déclaré qu'il importait de faire en sorte que tous les pays puissent contribuer aux travaux du groupe d'experts et appliquer ses produits. Plusieurs représentants ont observé qu'une fonction de renforcement des capacités consoliderait également la fonction de partage de l'information du groupe d'experts et renforcerait la qualité des produits résultant de ses fonctions de tour d'horizon prospectif et d'évaluation. Des représentants ont mentionné les domaines d'intérêt suivants s'agissant du renforcement des capacités : traduction des informations scientifiques en documents utiles pour l'élaboration des politiques et en infrastructures de test ; utilisation des données scientifiques pour prendre des décisions favorisant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la prévention de la pollution ; amélioration de la cohérence des politiques applicables dans les différents secteurs publics s'occupant des produits chimiques, des déchets et de la prévention de la pollution, en coordination et en complémentarité avec d'autres efforts déployés à cette même fin, notamment par les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) ; production de connaissances scientifiques pour aider diverses parties intéressées, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire ; fourniture d'une assistance aux scientifiques locaux en matière d'analyse des lacunes, de connaissance des données et d'élaboration et diffusion de notes de synthèse régionales et nationales ; fourniture d'outils aux scientifiques et experts locaux pour qu'ils soient sur un pied d'égalité avec leurs homologues ; facilitation de la mise en relation de ceux qui proposent des solutions avec les pays en développement les plus durement touchés par les effets néfastes des produits chimiques, des déchets et de la pollution ; et élaboration de programmes adaptés et pertinents pour chaque niveau de formation.

73. Des représentants, dont l'un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, et des observateurs ont proposé une fonction supplémentaire d'assistance financière. Des ressources financières pourraient soutenir l'application des produits du groupe d'experts ; le renforcement des capacités ; et la participation aux travaux du groupe d'experts.

74. Une représentante a suggéré comme fonction essentielle supplémentaire la communication transparente d'informations aux décisionnaires concernant les personnes qui seraient les plus durement touchées par leurs politiques, en particulier sur les plans social et économique.

75. Au cours du débat, plusieurs représentants, dont l'une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, et un observateur ont évoqué les caractéristiques du groupe d'experts qui, selon eux, devrait être interdisciplinaire, représenter les genres et les régions de manière équilibrée et intégrer des sources de connaissances traditionnelles et scientifiques. Beaucoup ont fait valoir l'importance de la transparence, notamment une représentante s'exprimant au nom d'un groupe de pays, qui a recommandé d'élaborer des lignes directrices sur la sélection transparente des experts et la gestion des conflits d'intérêts et des données sensibles.

76. À l'issue du débat, le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé de créer un groupe de contact sur le domaine de compétence et les principales fonctions du groupe d'experts sur l'interface science-politiques, qu'il a chargé d'élaborer une proposition précisant le domaine de compétence du groupe d'experts ; d'élaborer une proposition précisant les principales fonctions du

groupe d'experts ; et de déterminer les éventuels travaux intersessions à mener sur le domaine de compétence et les fonctions du groupe d'experts, en prévision de la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée.

77. Le groupe de contact serait coprésidé par Mme Marine Collignon (France) et M. David Kapindula (Zambie). Le groupe de travail spécial à composition non limitée est également convenu que les débats du groupe de contact seraient guidés par la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement et par la nécessité d'éviter les doubles emplois, et de compléter les fonctions de l'interface science-politiques déjà en place au sein d'autres organes compétents. Le groupe de contact tiendrait compte des opinions exprimées en plénière et des documents élaborés pour la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée, et examinerait les objectifs généraux du groupe d'experts ; son domaine de compétence, y compris la question de l'adoption ou non d'une approche intégrée, d'une approche fondée sur la chaîne des valeurs, d'une approche inclusive ou exclusive ; ses principales fonctions énoncées au paragraphe 2 de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement et toute autre fonction mentionnée, en tenant compte du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/5 ; et les éventuels travaux supplémentaires que le secrétariat devrait mener sur le domaine de compétence et les fonctions au cours de la période intersessions. Il a également été convenu que le groupe de contact se pencherait tout d'abord sur les objectifs généraux et le domaine de compétence du groupe d'experts, puis sur ses fonctions, et enfin sur les travaux intersessions, s'il en avait le temps.

78. En réponse aux observations relatives à la nécessité d'une représentation équilibrée des régions et des sexes au sein du groupe d'experts, ainsi qu'à la transparence et à la communication des conflits d'intérêts, la Présidente a proposé d'examiner ces éléments au cours des discussions portant sur les travaux intersessions et les documents requis pour la prochaine session du groupe de travail spécial à composition non limitée.

79. Par la suite, le coprésident du groupe de contact sur le domaine de compétence et les principales fonctions du groupe d'experts sur l'interface science-politiques a indiqué que les discussions au sein du groupe avaient mis en évidence une préférence pour des objectifs généraux à court terme mais larges pour le groupe, similaire aux objectifs de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Un texte a donc été proposé pour les objectifs généraux, qui resterait à l'état de projet, étant entendu que le groupe de travail spécial à composition non limitée pourrait en actualiser la formulation sur la base des discussions futures, à savoir : « Le groupe d'experts a pour objectifs de renforcer l'interface science-politiques afin de contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de prévenir la pollution pour la protection de la santé humaine et de l'environnement, en assumant les fonctions suivantes : ».

80. Après s'être mis d'accord sur un projet d'objectifs, les membres du groupe de contact avaient discuté d'une série de questions à examiner plus avant lors de l'élaboration d'autres éléments relevant du groupe d'experts, notamment la fourniture des données scientifiques pertinentes utiles à l'élaboration des politiques sans pour autant être prescriptives ; la contribution des connaissances autochtones et traditionnelles ; l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme ; la prise en compte de toutes les formes de pollution, notamment la pollution liée aux produits chimiques et aux déchets et la pollution rejetée dans l'air, l'eau (y compris les océans) et le sol ; et la promotion de l'innovation, de la transparence, de l'inclusion et de la complémentarité, même si les avis divergeaient sur ces différents points.

81. S'agissant des principales fonctions du nouveau groupe d'experts, le groupe de contact avait décidé que les quatre fonctions adoptées dans la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement devraient être incluses et qu'une cinquième fonction, sur le renforcement des capacités, serait ajoutée, mais que des discussions supplémentaires étaient nécessaires pour finaliser la formulation de cette fonction.

82. Le groupe de contact a suggéré que les travaux intersessions visant à étayer les discussions sur les objectifs généraux et les fonctions du nouveau groupe d'experts pourraient notamment porter sur l'élaboration de critères d'établissement des priorités, d'un cadre conceptuel et des principes de fonctionnement, et qu'ils pourraient également inclure l'élaboration des fonctions de tour d'horizon prospectif et d'évaluation. Il a également suggéré que la planification des travaux intersessions fasse l'objet d'un examen plus approfondi au sein du groupe de contact sur l'organisation des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution.

83. Après l'annonce par un représentant que la proposition soumise conjointement par deux groupes de pays sur la fonction de renforcement des capacités était consultable sur le portail de la réunion, un représentant a soulevé une motion d'ordre, demandant si de telles propositions auraient dû être soumises sous la forme d'un document de séance. En réponse, la Présidente a confirmé, à la suite d'un échange avec le juriste, que si les propositions formelles au groupe de travail spécial à composition non limitée devaient être soumises sous la forme d'un document de séance, les propositions soumises pour examen par un groupe de contact pouvaient être présentées sous la forme d'un document de travail, en tenant compte du mandat du groupe de contact.

84. Après la présentation par les coprésidents du groupe de contact des résultats des délibérations du groupe, le groupe de travail spécial à composition non limitée a adopté les résultats du groupe de contact sur le domaine de compétence et les principales fonctions du groupe d'experts sur l'interface science-politiques qui orienteraient le secrétariat dans la préparation de la deuxième session du groupe de travail, étant entendu que les propositions relatives à la fonction de renforcement des capacités seraient examinées de manière plus approfondie lors de la deuxième session. Les résultats sont présentés dans l'annexe II au présent rapport.

VII. Questions diverses

85. Aucune autre question n'a été examinée.

VIII. Adoption du rapport de la session

86. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport qui avait été distribué, étant entendu que le Rapporteur se chargerait d'en arrêter la version définitive, en consultation avec le secrétariat. Le rapport, ainsi que le rapport sur les travaux de la première partie de la première session (UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/3), constituaient le compte rendu complet de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée sur la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution.

IX. Clôture de la session

87. Lors de la clôture de la session, une représentante, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays de la région de l'Europe orientale, a précisé que les représentants des pays de cette région qui avaient pris part à la reprise de la première session avaient mis à profit le temps qui leur était imparti pour tenter de résoudre la question de la représentation de la région au sein du Bureau du groupe de travail spécial à composition non limitée. Ils n'avaient toutefois pas pu parvenir à un consensus. Elle a demandé d'instituer une approche pragmatique qui serait utilisée au cours de la période intersessions pour permettre à tous les pays de la région de continuer d'être informés au sujet de la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée et de s'y préparer. La Présidente a pris note de cette demande.

88. Après les échanges de courtoisie d'usage, la session a été déclarée close le vendredi 3 février 2023 à 18 h 30.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée sur la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Questions d'organisation.
4. Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques.
5. Options concernant le calendrier et l'organisation des futurs travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée.
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session du groupe de travail spécial à composition non limitée.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la session.
9. Clôture de la session.

Annexe II*

Résultats du groupe de contact sur le domaine de compétence et les principales fonctions du groupe d'experts sur l'interface science-politiques

Le groupe de travail à composition non limitée s'est accordé sur les résultats ci-après concernant l'objectif et les fonctions du groupe d'experts :

[L'**objectif du groupe d'experts** est de renforcer l'interface science-politiques afin de contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de prévenir la pollution pour la protection de la santé humaine et de l'environnement, en réalisant les **fonctions** suivantes :]

- a) Entreprenre un « tour d'horizon prospectif » pour recenser les questions intéressant les décisionnaires et, dans la mesure du possible, proposer des solutions fondées sur des données probantes à ce sujet ;
- b) Procéder à l'évaluation de problèmes actuels et recenser d'éventuelles solutions fondées sur des données probantes pour les régler dans la mesure du possible, en particulier ceux qui concernent les pays en développement ;
- c) Fournir des informations pertinentes et actualisées, déterminer les principales lacunes dans la recherche scientifique, promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décisionnaires, expliquer et diffuser les constatations en ciblant différents publics, et sensibiliser la population ;
- d) Faciliter l'échange d'informations avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques sur le sujet ;
- e) Renforcer les capacités¹

Le Groupe de travail à composition non limitée décide en outre que les deux textes ci-après serviront de base à un examen plus approfondi des éléments décrivant la fonction de renforcement des capacités lors de la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée.

Contribuer au renforcement des capacités dans le cadre de toutes les fonctions du groupe d'experts et faciliter le transfert de technologies, en particulier vers les pays en développement, afin d'améliorer l'interface science-politiques aux niveaux appropriés, notamment les activités visant à assurer une participation efficace et une représentation équilibrée entre les régions et les sexes des scientifiques aux évaluations du groupe d'experts, renforcer la capacité de production de données, améliorer les connaissances et les compétences qui soutiendront les infrastructures et les moyens humains dans les pays, ainsi qu'à promouvoir la mise en relation des besoins en matière de capacités et des solutions potentielles².

- Renforcer les capacités pour soutenir les fonctions et les travaux du groupe d'experts afin de consolider l'interface science-politiques pour favoriser une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et prévenir la pollution.³

* La version originale anglaise de la présente annexe est publiée sans avoir été revue par les services d'édition.

¹ Le groupe de travail à composition non limitée est convenu qu'une cinquième fonction sur le renforcement des capacités serait ajoutée, mais des discussions supplémentaires étaient nécessaires pour finaliser la formulation de cette fonction.

² Texte proposé par le groupe des États d'Afrique/GRULAC.

³ Texte proposé par l'Union européenne.

Annexe III***Résultats du groupe de contact sur l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée sur la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution**

Se référant au document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/1/6 et compte tenu des délibérations du groupe de travail spécial à composition non limitée lors de la reprise de sa première session, notamment celles tenues au sein des groupes de contact sur le domaine de compétence et les fonctions du groupe d'experts ainsi que l'organisation des travaux du groupe de travail à composition non limitée, on trouvera ci-après les orientations fournies pour l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée :

- a) La deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée se tiendra en présentiel entre octobre 2023 et janvier 2024. Le secrétariat, en consultation avec le Bureau, communiquera la date et le lieu définitifs de cette deuxième session au plus tard le 1^{er} juillet 2023 ;
- b) Suite à l'offre généreuse du Gouvernement suisse, la troisième session du groupe de travail spécial à composition non limitée se tiendra du 17 au 21 juin 2024 à Genève ;
- c) Le secrétariat entamera les préparatifs de la deuxième session, notamment la préparation des documents et des activités intersessions esquissées dans l'Appendice au présent document ;
- d) Le secrétariat actualisera en conséquence le budget figurant dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/1/6 et le présentera, ainsi qu'un aperçu des dépenses, à la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée.

* La version originale anglaise de la présente annexe est publiée sans avoir été revue par les services d'édition.

Appendice à l'annexe III

Projets d'éléments d'une proposition concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution	Processus d'élaboration de la proposition	
	Deuxième session du groupe de travail à composition non limitée	Troisième session du groupe de travail à composition non limitée
Objectifs, principales fonctions et principes de fonctionnement		
	Documents à préparer pour la réunion	Documents à préparer pour la réunion
<i>Résolution 5/8, par. 5 b) Nom et attributions du groupe d'experts ;</i>	Poursuivre les discussions sur les attributions	Proposer le nom
<i>Résolution 5/8, par. 5 c) Principales fonctions du groupe d'experts ;</i>	Préparer une cartographie du renforcement des capacités dans le domaine des produits chimiques, des déchets et de la pollution	
<i>Résolution 5/8, par. 5 j) Règlement intérieur</i>	Document de travail sur les exemples basés sur le document INF 7, y compris des options pour l'ébauche du règlement intérieur	
<i>Résolution 5/8, par. 5 j) Principes de fonctionnement régissant les travaux du groupe d'experts</i>	Document de travail sur les exemples de principes de fonctionnement Documents de travail consolidé par le secrétariat contenant des informations tirées de la section pertinente du rapport de la réunion Communications écrites des États membres et des parties prenantes concernées	Projet de texte → texte final
Contribution des États Membres et des parties prenantes sur les besoins et les questions que le groupe pourrait traiter		
Structure institutionnelle et gouvernance		
<i>Résolution 5/8, par. 5 a) Structure institutionnelle et gouvernance du groupe d'experts</i>	Document de travail sur les exemples basés sur le document INF5, y compris les propositions élaborées par le secrétariat sur la structure institutionnelle et la gouvernance Webinaires suivis de consultations informelles/séances de réflexion	Projet de texte → texte final
<i>Résolution 5/8, par. 5 h) Modalités relatives à la fourniture de services de secrétariat au groupe d'experts</i>	Document de travail sur les exemples, y compris les propositions élaborées par le secrétariat	Projet de texte → texte final
<i>Résolution 5/8, par. 5 k) Budget indicatif du groupe d'experts</i>	Document de travail englobant des exemples concernant l'alinéa 5 i)	Document de travail concernant l'alinéa 5 k)
<i>Résolution 5/8, par 5 i) Propositions concernant le financement volontaire des travaux du groupe d'experts</i>		

Annexes éventuelles

<i>Résolution 5/8, par. 5 d) Relations du groupe d'experts avec les principales parties prenantes concernées, notamment les organisations gouvernementales et non gouvernementales, et la société civile ;</i>	Document de travail sur les exemples Webinaires suivis de consultations informelles /séances de réflexion Cela pourrait inclure la prise en compte des organisations et entités énumérées dans le document INF/4.	Projet de texte → texte final
<i>Résolution 5/8, par. 5 e) Processus d'établissement et d'exécution du programme de travail du groupe d'experts ;</i>	Document de travail sur des exemples	Projet de texte → texte final
<i>Résolution 5/8, par. 5 f) Modalités de recensement des experts et de dialogue avec eux au profit des travaux du groupe d'experts ;</i>	Document de travail sur des exemples	Projet de texte → texte final
<i>Résolution 5/8, par. 5 g) Procédures d'examen et d'adoption des rapports et des évaluations que le groupe d'experts élaborera ;</i>	Document de travail sur des exemples	Projet de texte → texte final
<i>Résolution 5/8, par. 5 l) Toute autre question que le groupe de travail spécial à composition non limitée estime devoir être abordée ;</i>		

Liste non exhaustive de points à traiter pour les futurs travaux

Procédures régissant les tours d'horizon prospectifs

Politique de protection des informations commerciales sensibles

Stratégie de communication

Budget indicatif du groupe d'experts

Politique d'égalité entre les femmes et les hommes et plan de mise en œuvre
